POLYNESIE FRANÇAISE

MINISTERE
DE L'EDUCATION

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

Le Directeur général

N° 58024 /MEE/DGEE/SG/DRHE/BRH2

PIRAE, le 07 DEC. 2023

à

Mesdames et Messieurs les inspecteurs(trices) de l'éducation nationale
Mesdames et messieurs les chef(fes) d'établissement
Madame la directrice du GREPFOC
Madame la directrice du CIO
Mesdames et Messieurs les chef(fes) de département de la DGEE
Mesdames et Messieurs les chef(fes) de bureau de la DGEE

Objet : Demande de détachement de fonctionnaires de catégorie A dans le corps des personnels des 1er et 2nd degrés, des personnels d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale – Rentrée 2024

Réf. : Lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité du 25 octobre 2021

P. J. : Note de service ministérielle du 31 octobre 2023 parue au BOEN n°44 du 23 novembre 2023 et ses annexes

La note de service ministérielle du 31 octobre 2023 parue au Bulletin officiel de l'éducation nationale (BOEN) n° 44 du 23 novembre 2023 ci-jointe a pour objet de préciser les modalités relatives aux demandes de détachement de fonctionnaires de catégorie A dans le corps des personnels enseignants des 1er et 2nd degrés, des personnels d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale relevant du Ministère de l'éducation nationale pour la rentrée 2024.

L'accueil en détachement de fonctionnaires de catégorie A, de ressortissants européens ou de militaires dans le corps des personnels enseignants des 1er et 2nd degrés, des personnels d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale relevant du ministère chargé de l'éducation nationale constitue un processus qui vise à favoriser la mobilité des fonctionnaires et la constitution de nouveaux parcours professionnels.

Je vous invite à en prendre connaissance.

PROCEDURE DEMATÉRIALISÉE

Les candidats expriment des vœux concernant le corps d'accueil et, pour le 2nd degré, la discipline/l'option/la spécialité choisies. Ils veillent à expliciter dans leur dossier (et en particulier dans leur lettre de motivation) leur parcours de formation et les démarches entreprises destinées à l'actualisation de leurs compétences et connaissances disciplinaires, leur parcours professionnel, les acquis de l'expérience et leur motivation.

Les personnels concernés sont les suivants :

A) Personnels enseignants du 1er degré appartenant au CEPF, candidats au détachement dans le 1er degré (corps national)

B.P. 20673, 98713 Papeete – TAHITI, Polynésie française – Rue Tuterai Tane, (route de l'hippodrome) - Pirae
Tél. : (689) 40 47 05 00 - Fax. : (689) 40 42 40 39 - Email : courrier@education.pf - http://www.education.pf

B) *Personnels enseignants du 2nd degré candidats au détachement dans le 1er degré (corps national)*

C) *Personnels enseignants du 1er degré (CEPF et Corps national), candidats au détachement dans le 2nd degré*

D) *Personnels du 2nd degré candidats au détachement dans le 2nd degré*

Saisie des candidatures et dépôt de l'annexe 3 par les agents dans Pégase **entre le 02 et le 26/01/2024 inclus au plus tard** sur le lien suivant :

https://i-dgrh2-app.adc.education.fr/pegase

Tous les dossiers de détachement seront soumis aux avis du Directeur général de l'éducation et des enseignements et du Ministre de l'éducation polynésien.

Transmision des dossiers ayant reçu un avis favorable du ministre et du Vice-rectorat à la DGRH **au plus tard le 15/03/2024.**

Je vous remercie par avance de bien vouloir vous conformer à ces instructions dans le respect du calendrier des opérations suivant :

Du 02 au 26 janvier 2024	Saisie des demandes de détachement par les candidats via l'application Pegase et dépôt de l'annexe 3 dans l'application : https://i-dgrh2-app.adc.education.fr/pegase
	Pour les personnels enseignants du 1er degré : - Imprimer l'Annexe 3 - Compléter l'Annexe 3 - **Téléverser l'Annexe 3 dans l'application Pégase**
	Pour les personnels enseignants du 2nd degré : - Imprimer l'Annexe 3 - Compléter l'Annexe 3 - **Téléverser l'Annexe 3 dans l'application Pégase**
A partir du 31 janvier au 09 février 2024	Examen des dossiers par le corps d'inspection et retour des avis à la DGEE
A partir du 12 février 2024	Examen des dossiers par la DGEE et Monsieur le Ministre en charge de l'éducation
A partir du 10 mars au 15 mars 2024	Transmission des dossiers au Vice-rectorat

Pour le Ministre et par délégation

Éric TOURNIER

Direction Générale de l'Éducation et des Enseignements Polynésie Française

Pour le Ministre et par délégation,
Pour le Directeur général de l'éducation et des enseignements et par délégation,
le Secrétaire général

Heiva DEGAGE

Copie(s) :

MEE 1
BRH1 1
BRH2 1